

## Question orale au Collège

---

### **Objet : réalisation du parking souterrain par la firme APCOA, position communale**

---

Le mois dernier, par écrit, l'échevine de l'aménagement de l'espace public répondait par écrit de façon sibylline à mes interrogations.

Ainsi, vous me disiez, je cite « Les discussions avec la société APCOA se sont poursuivies et les derniers détails ont été clarifiés ». Pouvez-vous clairement nous exposer où en sont désormais ces discussions et quels détails sont clarifiés ? Le Collège soutient-il désormais la réalisation de ce projet de parking souterrain ? Vos réserves ont-elles été levées ? Comment le projet a pu évoluer ?

Vous ajoutez : « La commune s'attend à ce que les plans pour le permis de construction soient soumis prochainement... » Disposez-vous de ces plans, ceux-ci satisfont-ils le Collège et, ce dernier peut-il nous en résumer les principaux éléments. Pouvez-vous nous communiquer les délais envisagés pour l'enquête publique et le calendrier estimatif des différentes phases du chantier ?

Le Collège envisage-t-il enfin d'informer correctement le Conseil sur l'avancée et les conséquences de ce dossier ? De même, des contacts en amont avec la population riveraine et les commerçants ont-ils ou seront-ils repris ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal



ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 27 mai 2020.

Monsieur G. Van Goidsenhoven,  
Conseiller communal  
Rue de l'Agrafe, 68/5.09  
1070 Anderlecht.

Secrétariat communal

M. Vermeulen

☎ 02/558.09.64

✉ [secretairecommunal@anderlecht.brussels](mailto:secretairecommunal@anderlecht.brussels)

Monsieur le Conseiller communal,

Concerne : votre question orale concernant la réalisation du parking souterrain par la firme APCOA, position communale.

La commune est actuellement en contact avec l'entreprise responsable de la construction du parking souterrain, APCOA, pour clarifier les détails techniques afin que le dossier soit prêt à être soumis pour le permis d'urbanisme. À cette fin, une réunion est prévue prochainement, qui a dû être reportée en raison de la crise sanitaire et des règles strictes en matière de la distanciation sociale. La commune s'attend toujours à ce que la demande de permis de construire soit déposée dans un délai court. Ensuite, le processus d'un permis d'urbanisme suivra, qui devrait inclure une enquête publique et la consultation du public. La commune continuera à informer le conseil communal sur l'avancement du projet dans le respect des dispositions du règlement intérieur du conseil communal que les conseillers ont voté.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :

L'Echevine de l'aménagement de  
l'espace public.

S. MULLER-HUBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL [info@anderlecht.brussels](mailto:info@anderlecht.brussels)

[www.anderlecht.be](http://www.anderlecht.be)